

AVIS

AT.24.53.AV

Programme communal de développement rural de MUSSON

Avis adopté le 31/05/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de MUSSON
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 23/04/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 24/05/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 15/04/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Musson, située à l'extrême sud de la province du Luxembourg dans la région agro-géographique de la Lorraine, est le résultat de la fusion administrative de 6 anciennes communes (Musson, Mussy-la-Ville, Signeulx, Willancourt, Baranzy et Gennevaux).

Au premier janvier 2023, elle comptait 4675 habitants pour une superficie de 35,41 km².

La stratégie de développement repose sur un grand défi transversal qui est de faire de Musson en 2035 un environnement rural aux richesses multiples pour le mieux vivre de tous les citoyens.

Ce défi est décliné en 5 objectifs stratégiques :

- Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle ;
- Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants ;
- Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales ;
- Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional ;
- Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de MUSSON.

Le Pôle apprécie la bonne qualité du diagnostic qui permet d'avoir une vision globale adéquate du territoire communal et du bilan de la précédente opération de développement rural qui est basé sur des données tant qualitatives que quantitatives.

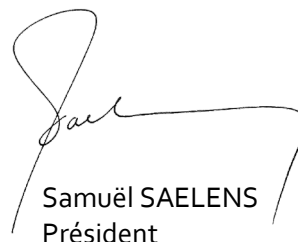
Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est adéquate. Le Pôle apprécie l'effort fourni, notamment via les outils numériques, pour tenter de sensibiliser la population au processus participatif malgré les conditions sanitaires qui auraient pu le ralentir ou le compliquer. Ce processus participatif a également pu s'appuyer sur les diverses commissions consultatives existantes à Musson, telles que la CCATM ou la Commission consultative communale des Aînés. Il en résulte une bonne participation de la population, représentative de l'ensemble des villages, ainsi qu'une bonne appropriation citoyenne du projet.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Musson et au processus participatif. Les apports de ce dernier sont clairement identifiés. Il souligne aussi la pertinence de la vision synthétique du développement souhaité à un horizon de 10 ans.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur un grand défi structuré en cinq objectifs stratégiques. Il estime que ces objectifs sont très généraux et auraient pu être plus spécifiques au territoire de Musson. Il relève également qu'ils sont très axés sur le vivre ensemble. Vu les spécificités de Musson mises en évidence dans le diagnostic partagé, la gestion du territoire, la transcommunalité, y compris transfrontalière, et le logement sont des thématiques qui auraient pu occuper une place plus importante dans la stratégie. Le Pôle regrette enfin que la stratégie et le diagnostic partagé ne permettent pas d'appréhender correctement les liens avec l'ancienne opération de développement rural.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne le nombre raisonnable de fiches-projets, leur bonne répartition au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble du territoire communal. Le lot 0 est bien étoffé mais ne devrait pas reprendre les fiches-projets de la précédente opération en cours de réalisation. De plus, le Pôle invite la commune à envisager la réalisation d'outils stratégiques de gestion du territoire au vu des enjeux communaux en termes d'aménagement du territoire, de logement, de mobilité et de qualité de vie.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Il attire toutefois l'attention sur l'importance du budget envisagé au regard de la surface à réhabiliter.


Samuël SAELENS
Président